



RIFSEEP DU CORPS DES SECRÉTAIRES DE DOCUMENTATION

La CFDT-CULTURE a voté CONTRE le projet au Comité technique ministériel du 25 septembre 2018 et s'en explique

Un projet d'arrêté d'entrée dans le RIFSEEP du corps des secrétaires de documentation a été présenté aux représentants des organisations syndicales lors du Comité technique ministériel (CTM) du 25 septembre 2018.

Depuis plusieurs mois, la CFDT-CULTURE interpellait régulièrement l'administration sur l'arrêt soudain des réunions de négociation et sur la disparition de ce projet d'arrêté. Quelle ne fût donc pas notre surprise de voir ressortir ce projet après presque 18 mois de silence total de la part de l'administration.



Surprise d'autant plus grande en constatant que le projet soumis au vote était, à très peu de choses près, identique à celui que nous avons déjà refusé d'entériner en 2017, tant les socles proposés étaient (et sont) révoltants d'indigence et proches du mépris vis à vis des agents du corps des secrétaires de documentation et du travail qu'ils réalisent.

Lors du CTM du 25 septembre, la CFDT-CULTURE a rappelé que les 248 agents (« petit corps » donc pour l'administration) de catégorie B font preuve d'une haute technicité, sont souvent très diplômés, et que surtout, ils appartiennent à un corps propre au ministère de la culture. Logiquement, une large majorité des agents qui le composent a fait toute sa carrière dans ce ministère, les possibilités de mouvement étant extrêmement réduites. Par ailleurs, ce corps ministériel, largement féminisé et présentant une pyramide des âges défavorable (moyenne d'âge de près de 50 ans), n'a plus bénéficié d'organisation de concours de recrutement depuis 2011-2012. On nous promet une ouverture prévue pour la fin de l'année 2018 pour des épreuves en 2019... *Wait and see...*

Pour terminer ce tableau, il faut rappeler que les taux promus/promouvables, dits « pro/pro », négociés par les organisations syndicales en septembre dernier et validés par l'administration, ont été revus à la baisse - sans en informer les OS (publication JO du 30 mars 2018).

Dans ce contexte - **absence de dialogue, décisions unilatérales de l'administration, décisions défavorables aux agents - il était absolument impossible pour la CFDT-CULTURE de voter en faveur d'un projet tel que celui qui nous a été présenté.** Notons que nous avons été suivis, en cela, par la totalité des organisations syndicales du CTM.

Nos collègues méritent beaucoup mieux que ce socle indigent du RIFSEEP que l'administration propose de leur servir. En l'état du projet d'arrêté, et même si les plafonds ont été relevés, comme nous l'a fait remarquer

CFDT-CULTURE
61, rue de Richelieu
75002 PARIS
+331 40 15 51 20

cfdt@culture.gouv.fr
www.cfdt-culture.org

l'administration, nous savons toutes et tous qu'aucun agent ne les atteindra jamais. Au mieux, nos collègues peuvent-ils à peine espérer dépasser de quelques euros le socle proposé. C'est inadmissible.

Le ministère - la ministre en tête - doit cesser son double discours permanent : celui « face caméra » vantant les mérites des agents, de leur engagement, de leur professionnalisme et, en coulisses, prendre - seule - des décisions qui maltraitent littéralement les mêmes agents. Nos collègues du corps des secrétaires de documentation et, plus largement, de la filière documentaire dans son ensemble, sous prétexte de sa démographie faible, sont trop souvent oubliés dans les processus de revalorisation catégorielle.

La CFDT-CULTURE exige des engagements forts et écrits de la part de l'administration et de la ministre de la culture afin que l'IFSE du corps des secrétaires de documentation soit revu, de façon notable, à la hausse. Dans ce cas, et uniquement dans celui-ci, la CFDT-CULTURE s'engage à valider, lors de la reconvoction du CTM, le projet d'arrêté faisant entrer les corps des secrétaires de documentation dans le RIFSEEP.

Il est temps que le ministère reconnaisse enfin, par un signe fort et adéquat, celui de la revalorisation catégorielle, le travail accompli par les secrétaires de documentation et leur témoigner la considération qu'ils méritent.



La CFDT-CULTURE, le 26 septembre 2018

CFDT-CULTURE

61, rue de Richelieu
75002 PARIS
+33 1 40 15 51 20

cfdt@culture.gouv.fr
www.cfdt-culture.org